



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS JUIN 2021

Numéro 002



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°002 Juin 2021

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître-assistant d'Histoire
des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire

économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**Batchana Esohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

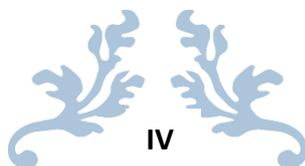
-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

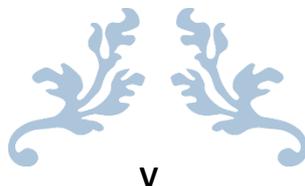
-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Aristide EDZEGUE MENDAME

La consécration de la suprématie de la norme communautaire sur la norme nationale en zone CEMAC.....7-18

Dilwani ADAMOU

Politique intérieure ou politique extérieure, un choix difficile pour un pouvoir d'Etat : Un éclairage à partir de la pensée politique de N.Machiavel.....19-32

KOMBIENI Didier

Republicans versus Democrats: a critical and comparative analysis of the foreign policy; with a special focus on Africa.....33-42

Djagbléoko Immelder ABBEY, Candide Achille Ayayi KOUAWO, Amévor AMOUZOU-GLIKPA

Le financement de l'éducation dans le contexte des Relations Internationales au Togo.....43-56

Marcel Koko KAMBIRE

La France et le conflit Algero-marocain du Sahara Occidental : Des nouvelles données à la nécessité de son règlement.....57-69

Salif KIENDREBEOGO & Jean Tiéwendé BALIMA

Idéologie révolutionnaire et coopération au développement dans les relations américano-burkinabé de 1983 à 1991.....70-84

Françoise Christiane NDAKISSA ONKASSA

L'Union Africaine face à la crise sanitaire de la Covid-19: Principe de solidarité85-99

Zana KEWO

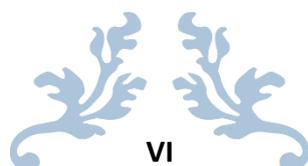
Les réformes de Mohammad Khatami ou la volonté d'une ouverture politique de la République Islamique d'Iran de 1997 à 2005.....100-115

AGBENOKO Donyo Koffi

Les versants de la FrancAfrique : Nocivité et normativité.....116-127

KPALE Tchédé Boris Claver & OUATTARA Kacoumani Mesner

Le conflit libérien et son extension à la région du fleuve Mano 1989-2003128-141





La France dans les rivalités algero-marocaines au sujet du conflit sahraoui : Des nouvelles données à la nécessité de son règlement

Marcel Koko KAMBIRÉ

Département d'Histoire, Université Félix Houphouët Boigny (UFHB),
Abidjan. marcelkokokambire@gmail.com

Résumé

Le conflit du Sahara occidental qui oppose le Maroc à son voisin algérien connaît au début des années 2000 une nouvelle donnée. Il s'agit de la recherche d'une solution de "ni vainqueur ni vaincu" contrairement à la logique du "tout ou rien" dans laquelle se sont inscrites les parties depuis le déclenchement du conflit. Parallèlement à cela, l'Algérie, longtemps écartée par la France, suscite un regain d'intérêt avec l'arrivée au pouvoir du président Bouteflika. L'objectif de cette étude est de montrer que la résolution définitive de cette crise par la France passe nécessairement par une approche intégrée de ses alliés au regard du nouveau contexte géopolitique et des nombreux intérêts français dans la zone. Pour ce faire, la méthodologie choisie est celle de l'analyse documentaire à partir des documents officiels et déclarations des parties au conflit, des rapports et des articles de revues et de journaux. Cette méthode a ainsi permis de structurer l'étude autour de deux centres d'intérêts : le premier explique comment Paris doit profiter du nouveau contexte algérien et du conflit pour le régler tandis que le second s'interroge sur les enjeux politico-économiques et surtout sécuritaires qui plaident en faveur d'une fin définitive du conflit.

Mots-clés : France, rivalité algero-marocaine, Sahara occidental, résolution

Abstract

The conflict in Western Sahara between Morocco and its Algerian neighbor, knows new facts in the early 2000s. It is about the search for a solution of "neither winner nor loser" contrary to the logic of "all or nothing" in which the parties have subscribed since the outbreak of the conflict. At the same time, Algeria, long ignored by France, is arousing renewed interest with the coming to power of President Bouteflika. The aim of this study is to show that the final resolution of this crisis by France requires and integrated approach by its allies in view of the new geopolitical context and the many French interests in the area. To do this, the chosen methodology is that of documentary analysis from official documents and declarations of the parties to the conflict, reports and articles from magazines and newspapers. This method, thus, has made it possible to structure the study around two centers of interest: the first explains how Paris must take advantage of the new Algerian context and the conflict to resolve it, while the second questions the political-economic and above all security issues.

Keywords: France, Algerian-Moroccan rivalry, Western Sahara, Resolution

INTRODUCTION

Le conflit du Sahara occidental peut être perçu comme la résultante de la décolonisation ratée de ce territoire. Pourtant, avec l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Organisation des Nations Unies¹ (ONU), cette vaste région désertique de 266 000 km² du Nord-Ouest africain encore sous colonisation espagnole, située à l'extrémité du Maroc et bordant l'océan atlantique, devrait retrouver son indépendance. Mais l'Espagne franquiste fait retarder l'échéance en proposant un statut d'autonomie interne en vue d'une marche progressive vers l'autodétermination par l'organisation d'un référendum (K. Moshen-Finan, 2009).

Entre-temps, la Mauritanie et le royaume chérifien ont des visées annexionnistes sur le territoire (K. Moshen-Finan, 2009). Tandis que le premier s'appuie sur des tenants d'ordre culturel pour revendiquer l'espace, le second, lui, profite de la disparition du général Franco en 1975 pour annexer la région au nom du " grand Maroc"². C'est le début d'une

1A/RES/1514(XV) de l'assemblée générale en date du 14 décembre 1960 intitulée « déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux ». Cette déclaration pose en fait le principe selon lequel la soumission constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, contraire à la charte des Nations Unies, et contraire le développement de la paix dans le monde et de la coopération. Cette résolution est déclarée applicable au cas du Sahara occidental par la résolution 2229 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1966. Dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, la Cour internationale de justice affirme que : "La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination.

² Le "Grand Maroc" est une réclamation du leader du Parti de l'Istiqlal, Allal Al Fassi en 1956, au nom d'une indépendance totale de son pays car des territoires restent encore à

guerre entre le Maroc et le Front Polisario, mouvement indépendantiste revendiquant la libération totale du Sahara occidental et soutenu par l'Algérie. Deux théories s'opposent : intégration de l'espace sahraoui dans l'aire chérifienne pour le Maroc et autodétermination dans le sens de l'indépendance pour le Polisario et le régime algérien par l'organisation d'un référendum.

Face à ces deux positions difficilement conciliables, le royaume est soutenu par ses alliés occidentaux singulièrement, la France qui l'a aidé à conforter sa thèse anti-référendaire. Inéluctablement, on aboutit à l'idée que la question sahraouie est aussi une affaire française. La nouvelle donnée du conflit est une solution de "ni vainqueur ni vaincu". Ainsi perçue, Paris doit saisir cette occasion pour régler définitivement le conflit et entretenir de bonnes relations politiques, économiques avec Alger et Rabat. Il faut également tenir compte de la volonté des occidentaux notamment la France, en accord avec ses deux alliés maghrébins, de pacifier cette région susceptible de devenir un refuge aux groupes terroristes. L'atteinte de ces objectifs nécessite la fin de ce conflit par une action concertée avec l'Algérie et le Maroc. Concernant le nouveau contexte algérien, il s'agit d'une Algérie qui sort de dix années de guerre, lancée dans un processus de réhabilitation de son image et d'ouverture internationale et qui suscite beaucoup d'intérêts pour la France.

Comment la France doit-elle profiter de ces nouvelles dynamiques du début des années 2000 pour régler définitivement cette crise pour la préservation de ses intérêts dans la

recupérer. Ainsi, dès le 07 janvier 1956, il publie dans le journal du parti (*Al Alam*), une carte de ce " Grand Maroc" semblable à celui de l'époque médiévale et qui comprendrait tout le Sahara occidental, la Mauritanie, le nord du Mali, une partie de l'Algérie, l'enclave d'Ifni, Ceuta et Melilla.

région ? La nouvelle donnée du conflit, la solution de "ni vainqueur ni vaincu" permet à la France de résoudre la crise, loin de froisser l'un de ses partenaires. Les énormes intérêts politiques, économiques et surtout sécuritaires de Paris dans la région plaident pour un arrêt définitif de ce conflit qui oppose deux de ses "meilleurs amis" au Maghreb. La présente étude tente d'expliquer l'intérêt de la France à résoudre définitivement ce conflit.

Pour y parvenir, l'étude s'appuie sur l'analyse documentaire à savoir, les documents diplomatiques, des déclarations officielles, des études scientifiques ainsi que des articles de journaux et de revues. Cela permet de construire le travail autour de deux principaux centres d'intérêts : le premier explique comment Paris doit profiter du nouveau contexte algérien et du conflit pour le régler, tandis que, le second s'interroge sur ce que gagnerait la France au plan politico-économiques et surtout sécuritaires une fois le conflit terminé.

1. NOUVEAU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ET RÉOLUTION DU CONFLIT

Au début des années 2000, le contexte semble favorable à la France pour résoudre définitivement cette crise et développer une réelle coopération avec ses alliés marocains et algériens. Il s'agit d'une "nouvelle Algérie" qui suscite un regain d'intérêt pour l'hexagone et le conflit du Sahara occidental qui connaît une nouvelle donnée ; celle de la recherche d'une solution de "ni vainqueur ni vaincu" contrairement à la logique du "tout ou rien".

1.1. La "nouvelle Algérie" suscite un regain d'intérêt pour la France

Les relations entre la France et l'Algérie ont toujours été façonnées

par les images du passé colonial en dépit des nombreux discours quant à la réconciliation. Certes, à l'indépendance les deux États ont affiché des ambitions pour une réelle collaboration mais, les questions de mémoire coloniale ajoutées aux divergences franco-algériennes concernant le Sahara occidental et l'image ternie de l'Algérie pendant la période de guerre civile rendent difficile celle-ci.

Sur la question sahraouie, la France et l'Algérie, tuteur du Polisario, ont des avis divergents³. De même, Alger accuse Paris d'avoir favorisé l'annexion du territoire par le royaume chérifien en 1975 et vouloir poursuivre une politique néocoloniale explique P. Vermeren (2015). Depuis cette annexion, la France fait preuve d'une sympathie en faveur du Maroc et aide celui-ci à conforter sa position. L'Algérie de son côté, à la recherche de soutien international, s'est rapproché des USA et de l'OUA. Mais, le conflit du Sahara occidental n'aura pas aussi permis de mettre à l'écart l'Algérie que la guerre civile du début des années 90 et les questions mémorielles notamment, la reconnaissance de la "guerre d'Algérie"(A. Baghzouz, 2010).

Le conflit des années 90 lui a valu d'être mis à l'écart car accusé d'État terroriste et contribue à ternir son image. Quant aux questions mémorielles, le déni de reconnaissance de la "guerre

³ Sur la question, la France affiche une neutralité et soutient en coulisse la position du Maroc selon laquelle le territoire du Sahara occidental fait partie de son unité territoriale. Il relève donc de la souveraineté de Rabat. Ainsi perçu, l'intégration du territoire dans l'aire royale paraît comme la solution la plus normale à ses yeux. Dans le cas contraire, le moins que puisse faire Rabat, c'est d'accorder une autonomie aux Sahraouis. D'ailleurs, Paris ne cesse de faire la promotion de cette dernière option. Pourtant, pour l'Algérie et le Polisario, il s'agit d'une question de décolonisation à laquelle le principe d'autodétermination dans le sens de l'indépendance doit s'appliquer

d'Algérie"⁴ pèse sur leur relation. Un fossé s'est alors creusé. Mais en 1999, Bouteflika, élu président, dans un souci de réhabilitation de l'image ternie de son pays, entame un processus de rapprochement avec Paris. Ce dernier, tout en se faisant fort de l'avocat d'Alger à l'international, profite également pour marquer son retour en Algérie. En contrepartie, il obtient de la France une reconnaissance de la "guerre d'Algérie" contrairement à l'"opération de maintien de l'ordre" grâce à une loi du 10 juin 1999 de l'assemblée nationale française. (A. Baghzouz 2010).

Cet acte favorise un rapprochement entre les deux États et leurs relations entrent dans une ère charnière. Ce tournant décisif est marqué par des visites symboliques de part et d'autre dont celle d'Hubert Védrine, Ministre français des Affaires Etrangères, le 10 juillet 1999 à Alger et celle du Président algérien en France une année plus tard. Mais, la visite la plus spectaculaire est celle du Président Chirac en Algérie en 2003 qui est assortie de la "déclaration d'Alger". Dans l'ensemble, elles sont porteuses d'espoir et permettent aux relations entre les deux États de se réchauffer.

On peut à ce niveau se demander si c'est la reconnaissance de la "guerre d'Algérie" par la France qui est réellement à l'origine de la relance de la coopération. Derrière cette coopération, se cache la volonté du Président Bouteflika de redorer l'image de son pays. Dans cette perspective,

⁴ La France et l'Algérie n'ont pas les mêmes appellations des événements qui se sont déroulés en Algérie de 1954 à 1962. Tandis que l'Algérie les désigne de "guerre d'indépendance" ou encore "guerre de libération nationale", la France, elle, parle d'"opération de maintien de l'ordre". Pourquoi ? Pour la France officielle, l'Algérie, c'est la France. Parler alors d'une guerre d'Algérie revient en fait à reconnaître une nation algérienne et mettre fin par là-même à la thèse de l'Algérie française.

une alliance, voire une coopération avec Paris, est impérieuse et doit permettre à la France de jouer le rôle de tuteur de l'Algérie à l'international à partir de relations extraordinaires, non banales, exemplaires et exceptionnelles entre les deux États soutient A. Bouteflika (2000).

La visite du Président Bouteflika à Paris, la deuxième d'ailleurs d'un Président algérien en France depuis l'indépendance montre à quel point le fossé s'était creusé entre les deux pays. Mais cette visite est par la force des choses source de rapprochement. De même, cette volonté de rapprochement fait penser qu'à Alger, le procès de la colonisation semble diminué. « *La colonisation au siècle dernier nous a ouvert à la modernité* » a affirmé le Président Bouteflika (2000).

Depuis cette époque, l'Algérie commence à s'ouvrir et ses contacts se multiplient avec les organisations internationales telles que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). En fait, depuis le sommet de Beyrouth de 2002, l'Algérie est devenue membre observateur au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En 2000, le Président Bouteflika est invité par le conseil de l'OTAN à rejoindre le dialogue atlantique et M. Bouteflika a, à son tour, invité l'occident au dialogue des civilisations. Ces actions qui s'inscrivent dans le cadre des idéaux de l'ONU lui permettent de réhabiliter son image à l'international.

Dans cet élan de réhabilitation de son image et de son ouverture, les attentats du 11 septembre 2001 vont jouer un rôle déterminant. Primo, l'Algérie semble déterminée à lutter fermement contre le terrorisme aux côtés des USA. Comme le dit J. Keenan (2012, p.35),

Le 11 septembre allait être pour le régime algérien une aubaine à bien des égards (...). [Il] fournit à Alger des images qui allaient lui permettre de convaincre le monde du bien fondé de sa politique « d'éradication » dans la lutte contre les islamistes ». En présentant ses condoléances au peuple américain, le président algérien n'a pas caché cette volonté.

Secundo, la menace terroriste est une réalité qui concerne aussi bien les USA que la France. S'engager dans une lutte contre ce phénomène conduit inévitablement à se rapprocher et se faire aimer par l'occident. Avec la France singulièrement, le rapprochement et l'ouverture se manifestent par la visite d'État du Président Chirac en Algérie en mars 2003. Le fait marquant de cette visite fut la signature d'un accord, "la déclaration d'Alger". Cette déclaration, comme l'explique A. Baghzouz (2010), fixe le champ d'évolution des futures relations franco-algériennes et paraît comme le symbole des relations exceptionnelles et exemplaires que Paris et Alger voudraient entretenir.

En somme, relativement à l'image qu'avaient les occidentaux en général et la France en particulier de l'Algérie pendant la période de guerre, on peut dire qu'il y a eu une sorte de diminution de l'image de l'altérité. La nouvelle Algérie suscite un intérêt capital pour Paris dans la réalisation de nombreux projets. Mais cette coopération avec le pouvoir algérien nécessite la fin du conflit du Sahara occidental sur lequel Paris et Alger ont des avis différents.

À ce nouveau contexte algérien s'ajoute un autre, celui du conflit du Sahara occidental. Il s'agit en fait de la recherche d'une solution de "ni vainqueur ni vaincu" dont Paris doit saisir l'occasion.

1.2. Profiter de la nouvelle donnée du conflit pour le résoudre

De 1975 jusqu'en 2000, le referendum prévu devrait marquer la victoire de l'une des parties sur l'autre en raison de l'échec de la solution militaire. Pourtant, les parties ont tant investi dans ce conflit que le perdre n'est en aucun cas envisageable. Devenu cause sacrée au Maroc, le dossier a tant hypothéqué la vie politique que sortir vaincu pourrait avoir des conséquences pour le royaume. Du côté du Polisario, il cesse, en cas d'échec, d'exister comme une entité politique et un acteur régional. Il serait de même rayé de l'histoire. Dans ce cas, à quoi auront servi ses longues années de lutte sans oublier ces nombreux sahraouis qui vivent dans des conditions de vie difficile dans les camps de réfugiés ? Conscient de l'enjeu, les parties se sont engagées dans une bataille autour de la composition du corps électoral car l'issue du référendum en dépend (K. Moshen-Finan, 2009).

Un tel referendum, en plus de présenter un danger pour les parties, présente aussi un danger pour la France. En fait, depuis le début du conflit, la France a pris parti en faveur du Maroc (P. Vermeren, 2015). Inéluctablement, cela provoque une consternation de la part du régime d'Alger. Et si le référendum venait à être organisé et remporté par la partie marocaine, le régime algérien l'aurait accusée d'avoir favorisé cette victoire. Comme conséquence, les relations franco-algériennes déjà en difficulté l'auraient été plus.

Toutefois, au début des années 2000, les nations unies proposent d'autres solutions, cette fois-ci, contrairement à la première, elles permettent de satisfaire les aspirations des parties. Cela confirme en fait le caractère obsolète du plan de

règlement de 1988⁵. Il s'agit d'une solution de "ni vainqueur ni vaincu" inaugurée par le plan Baker 1 et suivi du plan Baker 2⁶. Ces plans prévoient l'octroi d'une autonomie au peuple sahraoui, suivie de la tenue d'un referendum les quatre (4) années à venir. L'avantage lié de ce plan, c'est qu'en plus d'éviter la victoire totale d'une partie sur l'autre, il permet d'associer les parties concernées, notamment Alger. Enfin, il permettrait, évoque K. Moshen-Finan (2009), de reconnaître au peuple sahraoui, une identité propre.

Ces avantages ne doivent pas pour autant occulter les difficultés liées à l'application desdits plans. Les plans prévoient l'octroi d'une large autonomie et l'élection d'une assemblée par les Sahraouis dont les pouvoirs s'exercent au niveau de la fiscalité locale, le maintien de l'ordre, l'éducation et la culture. L'État marocain, lui, aurait en charge la diplomatie, la défense et la sécurité

⁵Le plan de règlement ou encore " proposition de règlement" est un plan de résolution du conflit sahraoui conformément à la résolution 1514 (XV) du conseil de sécurité des nations unies. Il prévoit un cessez-le-feu puis l'organisation d'un référendum au cours de laquelle les populations se prononceraient en faveur de l'indépendance ou l'intégration du territoire au Maroc. Par sa résolution du 27 juin 1990 (A/RES/658), le conseil de sécurité approuva le plan.

⁶ Les plans Baker 1 et Baker2 portent le nom de leur initiateur, James Addison Baker, avocat, diplomatique et homme politique américains. Il fut nommé en 1997 en temps qu'envoyé personnel du secrétaire général des nations unies au Sahara occidental. L'objectif était pour lui de relancer le processus référendaire enlisé depuis le plan de règlement en raison des difficultés liées à la définition du corps électoral. Afin de donner une impulsion au processus gelé, il propose des pourparlers directs entre les parties à Houston (USA) sous l'égide de l'Onu. Il eut au total cinq (5) séries de rencontres qui débouchèrent sur des accords dits " accords d'Houston". Ces accords qui étaient sensés résoudre les difficultés liées au projet référendaire ont brillé par leur échec. L'échec de ces premières tentatives Baker ont permis de progresser vers de nouveaux plans au début des années 2000.

internationale. Cependant, la question qu'on se pose évidemment est celle relative à la composition de l'assemblée elle-même d'autant plus que la définition de *Sahraoui* dans le contexte actuel pose problème. De même, accorder une autonomie aux Sahraouis pourrait être préjudiciable pour le royaume dans la mesure où d'autres régions telles que le Rif pourraient en demander (K. Moshen-Finan, 2009). Enfin, comment organiser un référendum en quatre ans alors que depuis 1988 on n'a pas pu l'organiser ?

Certes, les différents plans sont loin de régler la crise car chaque partie reste sur sa position du "tout ou rien" mais, vu qu'ils permettent à chacune des parties d'avoir sa part du gâteau, la France devrait, du fait de son influence dans le conflit, amener les parties à leur acceptation. Bien au contraire, elle a poussé le Maroc à rejeter le plan Baker 2 même si elle insiste sur la nécessité de résoudre le conflit pour une construction maghrébine. Certainement pour Paris, toute solution doit tenir compte des intérêts du Maroc. Pour ce faire, elle n'a pas hésité à tout mettre en œuvre afin que le plan Baker 2 ne soit imposé aux parties. Tout cet acharnement à rejeter le plan s'explique par le fait que celui-ci prévoyait un référendum d'autodétermination et, à l'issue du vote, ce référendum pourrait être bénéfique au Polisario et son tuteur algérien. Cela consacrerait par la même occasion, la naissance d'un État Sahraoui pourtant, Paris a toujours refusé de voir un « micro-État » sahraoui sous l'influence de l'Algérie.

En réalité, soutenir le royaume chérifien dans le rejet du plan Baker 2 pourrait avoir des conséquences néfastes sur les relations franco-algériennes. En fait, ces nouvelles propositions offraient une sortie de crise en permettant à chacun d'avoir sa part du gâteau. Paris devait profiter

de ces nouveaux plans pour amener les parties, surtout le Maroc à les accepter. Cela lui aurait permis ainsi de résoudre la crise sans froisser l'une des parties. De même, en ayant encouragé le royaume chérifien à refuser ce plan, la France risquait de s'attirer la colère de l'Algérie quand on sait que cette dernière s'était montrée favorable audit plan. Dans le même temps, les relations franco-algériennes pourraient connaître des troubles alors que depuis la fin des années 90 et début 2000, les deux États se sont lancés dans une tentative de refondation de leurs relations (A. Baghzouz, 2010).

Le contexte des relations franco-algériennes de cette époque offrait une belle lucarne à la France d'autant plus que cette période coïncide avec le plan Baker¹ que l'Algérie a refusé tandis que le Maroc l'a accepté. On se dit fort probablement qu'au vu de la place qu'Alger accorde à l'Hexagone dans sa politique étrangère, Paris pouvait contraindre le régime algérien au respect du plan. Encore, la France laissa filer une occasion de sortie de crise.

En fin de compte, les différents plans sont loin de changer la donne car chacun fait preuve d'un attachement indéfectible à sa position. Il s'agit de l'autodétermination pour le Polisario et l'Algérie et l'autonomie pour le Maroc. Certes, l'autonomie que propose le royaume chérifien ne répond pas aux revendications du Polisario et d'Alger mais, elle paraît comme la solution la plus réaliste au vu du contexte actuel du dossier. Que ce soit lors des plans Baker ou lors des discussions de Manhasset (New York) autour de l'autonomie ou et l'autodétermination, la France disposait de moyens pour amener les parties à un réalisme. Le réalisme, c'est accepter le caractère obsolète du " tout ou rien " ou encore "winner take all".

En bref, le bras de fer entre l'Algérie et le Maroc à propos du Sahara occidental met la France, qui a d'énormes intérêts dans les deux territoires et qui veut développer une réelle coopération avec eux, dans une situation délicate. Un règlement définitif du conflit s'impose alors.

2. DE LA NÉCESSITÉ D'UN RÈGLEMENT DÉFINITIF DU CONFLIT

Plusieurs raisons plaident aujourd'hui pour un règlement définitif de ce conflit. L'étude met l'accent sur celles relatives à la consolidation des relations économiques entre la France et ses alliés d'une part et, l'urgence d'une action concertée dans la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites d'autres parts.

2.1 Pour une consolidation des relations économiques avec ses alliés maghrébins

Le conflit entre le Maroc et l'Algérie, par ailleurs principaux clients de la France au Maghreb, empêche Paris de développer de réelles relations économiques avec ses alliés maghrébins. Paris se trouve en fait pris en tenaille entre les deux pays car,

Du fait de la mésentente entre l'Algérie et le Maroc, les relations triangulaires se caractérisent en fait par deux relations bilatérales, France – Algérie d'un côté et France – Maroc de l'autre sur laquelle plane l'ombre d'un troisième partenaire absent. (Parlement français, 2017, p.92)

Depuis le début du conflit, lorsque les relations entre Paris et l'une des parties se réchauffent, celles avec l'autre se refroidissent automatiquement. La présidence de M. Giscard qui avait opté pour une position pro-marocaine a vu ses relations avec le royaume se réchauffer tandis qu'elles se sont

refroidies avec Alger. Cette danse qui va continuer sous les Présidents Mitterrand et Chirac et qui se résume à "*aujourd'hui le Maroc, demain l'Algérie*," est fortement décriée par bon nombre d'institutions notamment, le Parlement français dans un rapport du 18 janvier 2017 (Parlement français, 2017). La séquence qui s'est ouverte en 2012 témoigne de cet état des faits.

Le rapprochement entre la France et l'Algérie impulsé par la visite d'État du Président Hollande à Alger s'est accompagné d'une détérioration des relations franco-marocaines. En 2014, lorsque les relations entre Rabat et Paris se rétablissent, s'ouvre automatiquement une crise franco-algérienne pourtant, deux années plus tôt, la visite du Président Hollande à Alger avait permis la signature de nombreux accords de coopération. Placée dans un contexte économique, en avril 2013, le Président Hollande effectue une visite d'État dans le royaume afin de donner une impulsion aux relations franco-marocaines. Cette visite a tout son sens dans la mesure où depuis 2012, l'Espagne a détrôné la France au Maroc en devenant ainsi le premier exportateur dans ce pays.

Egalement, pour l'ensemble des deux États, l'Algérie et le Maroc, les parts de l'Hexagone sont en baisse considérable depuis 2000 (M. Wafi, 2014). Les importations algériennes en provenance de la France ont baissé de 3 % de 2003 à 2006. La même baisse s'observe dans le royaume sur la même période et de 5 points si l'on recule de 3 années. Cette baisse des parts de marché profite à la Chine qui a, sur la période 2003 – 2012, gagné 5,7 points tandis que Paris en a perdu 11 sur la période considérée. Mais, la France ne perd pas seulement face à la Chine. Elle doit faire face à l'émergence d'autres concurrents européens tels que la Suisse et la Belgique contre lesquelles elle a perdu 17 points de part de marché dans le

domaine des produits pharmaceutiques. Cette tendance baissière touche également le domaine de l'automobile. Seul celui de l'aéronautique connaît une stabilité avec une légère hausse de 0,8 points (M. Wafi, 2014).

De façon globale, les chiffres montrent que la France est en perte de terrain en Algérie et au Maroc. Cette baisse s'explique par son jeu qui consiste à jouer à l'équilibriste entre Rabat et Alger. Pourtant Paris gagnerait, à résoudre ce conflit qui empêche d'une part, l'émergence d'une réelle collaboration entre les États de la région et d'autre part, celle avec ses alliés maghrébins. Ce jeu qui se manifeste par un refroidissement des relations avec une partie lorsqu'elles se réchauffent avec l'autre fait perdre inéluctablement des points à Paris. Pourtant, la France gagnerait à rapprocher ses deux partenaires du Maghreb en vue d'une réelle coopération avec eux. Elle doit d'abord, pour ce faire, affirmer une neutralité au conflit algéro-marocaine en soutenant les initiatives dans le sens d'une grande intégration possible entre les États comme le soulignent les parlementaires (2017, p.93).

2.2 L'urgence d'une action concertée avec le Maroc et l'Algérie pour la lutte antiterroriste et les trafics illicites

La prolongation du conflit du Sahara occidental est un risque de déstabilisation de la région sahélo-saharienne. Les sahraouis commencent à être de plus en plus lassés de cette situation et, en raison des conditions de vie difficiles, représentent de potentiels adhérents dans les factions terroristes de la région en vue de perspectives meilleures. Les manifestations qui ont lieu dans les villes du Sahara occidental depuis le début des années

2000 jusqu'à l'affaire de Gdeim Izik⁷, témoignent à quel point la situation sécuritaire est devenue précaire.

Des études montrent l'existence de contacts entre les groupes terroristes de la région et les Sahraouis ainsi que l'implication de ces derniers dans des réseaux de trafic (W. Wendy, 2016). C'est le cas de l'étude conduite par *Altadis*⁸ sur la contrebande qui a révélé l'implication de Sahraouis dans un vaste réseau de cigarettes à Casablanca (Maroc) avant leur redistribution. Plusieurs voies sont empruntées pour ce trafic notamment, celles du Sahara occidental et en particulier Lâayoune, Tifariti et Bir Lahlou avant d'entrer en Algérie écrit K. Moshen-Finan (2008).

En revanche, selon une source d'information algérienne⁹, le royaume est également impliqué dans un réseau de trafic de drogue. En février 2021, l'armée sahraouie a enregistré la saisie de 200 kilogrammes de cannabis produits par le Maroc et transportés à travers le mur de sable. Cette action s'inscrit dans une logique de lutte contre les trafics illicites menés par les autorités du Polisario dans une région où le risque de déstabilisation est imminent¹⁰.

Concernant les événements de 2010 à Gdeim Izik, la partie marocaine soutient la thèse d'une

⁷ Il s'agit de la répression violente des forces de sécurité marocaines contre un groupe de Sahraouis qui avait installé en novembre 2010 un campement de près de 6610 tentes dont 15 000 manifestants (Onu 2011) à Gdeim Izik à 15 kilomètres du sud-est de Lâayoune. L'objectif de ces sahraouis était d'attirer l'attention des autorités marocaines sur les difficiles conditions de vie socio-économiques. La sanglante répression fit de nombreuses victimes.

⁸ *Altadis* est une société holding de droit espagnol du secteur du tabac et de la distribution née de la fusion entre Seifa française et l'espagnol Tabacalera en 1999.

⁹ « Le Polisario interpelle le conseil de sécurité sur les actions déstabilisatrices du Maroc », 2021, <https://www.pas.dz/monde/118090>, consulté le 01/04/2021

¹⁰ Ibid.

instrumentalisation des jeunes sahraouis par les groupes terroristes et d'anciens criminels dans un plan visant l'unité et la stabilité du Royaume. Deux ans plus tard, en janvier 2012, les autorités marocaines affirment avoir démantelé un réservoir terroriste de 27 membres détenant des caches d'armes à environ 220 kilomètres de Lâayoune. Ces éléments appartenant à Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) avaient infiltré le Sahara occidental selon les autorités marocaines. W. Wendy (2016) évoque également cette étroite liaison entre le Polisario et AQMI en termes de trafic de drogue, d'armes et de produits humanitaires.

La réalité démontre qu'il y a vraiment urgence de clore le conflit du Sahara occidental afin que le territoire ne soit un terreau fertile au terrorisme comme c'est déjà le cas dans la zone sahélo-saharienne. La fin de ce conflit permettra également à la France de développer des actions conjointes pour une lutte plus efficace contre ce phénomène aujourd'hui transnational et aussi de type nouveau comme le qualifie K. Moshen-Finan, (2008).

De même, la zone sahélo-saharienne est aujourd'hui une zone de développement du terrorisme. La faiblesse structurelle des États de la région et leur incapacité à assurer la défense de leurs frontières facilitent l'émergence de ce phénomène. Plusieurs groupes y sont actifs notamment, AQMI, le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Eddine et autres. La déstabilisation de cette zone ne peut laisser indifférente la France qui a d'énormes intérêts politiques, économiques et humains dans la région¹¹. Aussi, sait-elle que

¹¹ La France concentre d'énormes intérêts économiques et stratégiques dans la zone sahélo-saharienne. Elle exploite les mines d'or du Mali, les gisements d'uranium dans le nord-Niger dont elle a investi 15 millions d'euros

sa paix intérieure se prépare également dans cette partie de l'Afrique car le phénomène est de nos jours transnational témoigne B. Iratni (2017).

Le terrorisme dans cette zone n'est pas seulement celui de la création d'État islamique. Il est aussi de type nouveau et consiste à des enlèvements d'hommes notamment, les occidentaux dont la libération nécessite des versements de rançons (K. Moshen-Finan, 2008). Cette action, selon W. Wendy (2016), aurait permis à AQMI, de 2008 à 2014, d'empocher environ 100 millions de dollars.

Quel que soit le type de terrorisme, cela représente une menace pour la France. Dans le cas de la création d'État islamique, Paris perdrait ses intérêts économiques dont elle jouit dans les États de la région d'autant plus que les terroristes sont actifs dans les parties riches en ressources naturelles dans ces pays. Dans le cas des enlèvements, la France tout comme l'Europe en paie les frais dans la mesure où les ressortissants de ces pays sont les plus visés. En 2012 par exemple, le MUJAO a mené un assaut contre Tamanrasset, localité située dans le sud-est algérien, causant l'enlèvement de sept diplomates européens évoque A. Baghzouz (2013, p.176).

Dans bien des cas, les otages sont assassinés. C'est le cas d'Hervé Gourdel, guide de montagne, natif de Nice, enlevé et exécuté en septembre 2014 dans l'est de l'Algérie par des groupes terroristes.

dans une mine afin de répondre au besoin de ses réacteurs nucléaires. Rappelons que 75% de l'énergie électrique de la France provient de l'énergie nucléaire. (Iratni, 2017). On peut aussi ajouter à cela les intérêts de la France tout comme l'Europe en Algérie. Ce pays est le troisième fournisseur d'énergie destinée à l'Europe. Pourtant en janvier 2013, un important site gazier à In Amenas (18 % des exports du pays) dans le sud-est de l'Algérie a été victime d'une attaque terroriste témoignant par là, la menace qui pèse sur les intérêts de l'occident.

Afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène qui est d'une menace indéniable pour la région sahélo-saharienne et la France, cette dernière doit pleinement coopérer avec l'Algérie et le Maroc (P. Vermeren, 2015). La possibilité de cette coopération est conditionnée à la fin du bras de fer entre les deux grands du Maghreb quant à l'affaire du Sahara occidental. Compte tenu de la faiblesse des autres États, l'Algérie et le Maroc se présentent comme les acteurs clés de cette lutte. Les données militaires témoignent de la capacité de ces pays à faire face au terrorisme. La militarisation de ces États s'explique par leur rivalité d'hégémonie régionale depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, l'acquisition de ces armes auprès de l'occident s'inscrit dans une logique caractérisée par l'externalisation des politiques sécuritaires de l'Europe écrit M. Camello (2018, p.32).

L'Algérie et le Maroc possèdent des arsenaux militaires très importants du fait des fortes importations d'armes. En fait, l'Algérie est, sur la période 2012 - 2017, le septième plus grand importateur d'armes conventionnelles dans le monde. Ces importations représentent 3,7 % des exports au niveau mondial et 52 % au niveau du continent. Le Maroc, lui, se positionne au trentième rang avec 0,9 % des imports dans le monde et 12 % en Afrique selon le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (M. Camello, 2018, p.3). On rappelle que le conflit du Sahara occidental qui oppose les deux États contribue fortement à cette militarisation. Selon F. Soudan (2013, p.22) au début du conflit armé en 1974 jusqu'en 1986, les dépenses militaires de l'Algérie sont passées de 1,03 à 2,43 milliards de dollars contre 887,48 millions à 1,57 milliards de dollars pour le royaume chérifien. À partir de 1990, avec la chute du mur de Berlin et l'embargo sur les importations d'armes imposé à

l'Algérie pendant la guerre civile, les dépenses vont connaître une pause avant de reprendre en 2006.

De 2006 à 2012, les dépenses de l'Algérie passent de 3,4 à 9,8 milliards de dollars contre 2,4 à 3 milliards pour le Maroc sur la période considérée (F. Soudan, 2013, p.22). Entre 2012 et 2017, l'Algérie passe de 5 969 à 9 236,2 millions d'euros et le Maroc de 2 460 à 3 033 millions d'euros sur la même période toujours dans le domaine des dépenses militaires. En 2019, l'Algérie était le seul pays africain à figurer dans le top 40 de ceux qui consacrent le plus de dépenses à la défense en occupant le 23^{ème} rang avec 10,3 milliards de dollars soit 6 % du PIB (GRIP, 2020, p.9).

À cette même date, les importations d'armes de l'Algérie représentaient 79 % des imports de l'Afrique du nord¹² ; ce qui représente une hausse de 71 % par rapport à la période 2010 – 2014 (GRIP, 2020, p.43). Les importantes importations d'armes par ces pays s'expliquent par la faiblesse de leur capacité à en produire localement¹³. Du coup, ils deviennent des marchés importants pour les chinois, européens, russes et américains.

Les chiffres montrent bien l'importance des investissements des deux États dans le domaine militaire. Toutefois, on note une supériorité algérienne dans ce domaine par rapport au Maroc. De même, à comparer au voisin tunisien, les deux États sont largement au-dessus. Le fossé est encore plus grand avec les pays du sahel. Les données militaires,

ajoutées à l'expérience acquise pendant la guerre civile, s'agissant de l'Algérie, font d'Alger et Rabat des acteurs incontournables dans la lutte antiterroriste (B. Iratni, 2017).

La collaboration qui a lieu en 2013 par le survol des territoires algériens et marocains par les forces françaises en direction du Mali est un exemple d'actions concertées que les trois pays pourraient entretenir. Cette collaboration se fait également dans le domaine d'échange d'information comme ce fut le cas en septembre 2010 lorsque les services secrets algériens offraient des informations à leurs homologues français sur une menace terroriste imminente.

Comme l'évoque B. Iratni (2017, p.19), la France tout comme l'Europe, les pays maghrébins, particulièrement l'Algérie et son voisin marocain, jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le trafic illicite et le terrorisme. De ce fait, elle ne peut laisser ces phénomènes d'instabilité s'accroître et se propager dans toute la région. Il faut donc veiller à ce que ces États ne soient pas victimes de cette situation d'instabilité au point de compromettre leurs actions en termes de gestion des maux qui minent cet espace. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs est conditionnée au règlement définitif du bras de fer entre Rabat et Alger à propos du Sahara occidental.

CONCLUSION

Depuis le début des années 2000, le conflit du Sahara occidental connaît une nouvelle donnée. On parle d'une "troisième voie" ou la recherche d'une solution mitoyenne mutuellement acceptable par les acteurs concernés. Parallèlement à cela, l'Algérie, avec l'arrivée du Président Bouteflika, présentait un nouveau visage et suscitait un regain d'intérêt pour la France après des années de relations mitigées. Ces deux contextes semblaient profitables à une France qui avait autrefois pris position en

¹² Le Rapport du GRIP ne classe pas L'Egypte parmi les pays de l'Afrique du nord. Le pays fait partie du Moyen-Orient.

¹³ Compte tenu de cette réalité, le Maroc a déjà entrepris des initiatives avec l'aide de partenaires européens à en produire localement. Cela lui permet par là également de réduire les coûts liés à l'importation d'armes.

faveur du royaume chérifien. Elle pouvait, en clair, profiter du nouveau contexte géopolitique du début des années 2000 pour résoudre la crise ; loin de froisser chacune des parties et aussi préserver ses énormes intérêts économiques dans les deux États.

La situation sécuritaire avec le phénomène terroriste ainsi que le développement de trafics illicites dans la région sahélo-saharienne interpellent Paris. Afin de lutter plus efficacement contre ces maux qui minent l'espace, la France a besoin d'une action concertée à la fois avec le Maroc tout comme l'Algérie. Elle veille également à ce que ces pays ne soient victimes de cette situation d'instabilité au point de compromettre les actions de luttes communes. Toutefois, le bras de fer entre Alger et Rabat au sujet du Sahara occidental semble compromettre les initiatives. Un règlement définitif de ce conflit s'impose alors.

Références bibliographiques

- BOUTEFLIK Abdelaziz, 2000, *Discours à l'assemblée nationale française*, Paris, URL : <http://video.assemblee-nationale.fr/chaines.php?media=1872&synchro=0> [consulté le 01 juin 2008]
- BAGHZOUZ Aomar, 2010, « Les relations algéro-françaises depuis 2000 ou la quête d'une improbable refondation », *L'Année du Maghreb*, VI | 2010, pp.507-526.
- BAGHZOUZ Aomar, 2013, « Le Maghreb et l'Europe face à la crise du Sahel : Coopération ou rivalités ? », *L'Année du Maghreb*, IX, pp.173-192.
- CAMELLO Maria, 2018, « Exportations d'armes au Maghreb : quelles conformités avec la position commune », Bruxelles, GRIP. www.grip.org/fr/node/2668 [consulté le 2 mai 2020]
- IRATNI Belkacem, 2017, « Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Dakar, p. 23. www.fes-pscc.org [consulté le 03 mai 2020]
- SOUDAN François, 2013, « Algérie-Maroc, le match des armées », in *Jeune Afrique*, n°2722, p.22.
- GRIP, 2020, *Rapport sur les dépenses militaires, production et transfert d'armes*, Bruxelles, <https://grip.org/depenses-militaires-armes-compendium-2020> [consulté le 13 mars 2021]
- KEENAN Jeremy, 2012, « Politique étrangère et guerre mondiale contre le terrorisme dans la reproduction du pouvoir algérien », in *Revue du tiers monde*, n°210, pp 31-50.
- MOHSEN-FINAN Khadija, 2009, « Sahara occidental : divergences profondes autour d'un mode de règlement », *L'Année du Maghreb*, V, pp.553-569.
- MOSHEN-FINAN Khadija, 2008, « Défis sécuritaires au Maghreb », Paris, *Note de l'ifri*, www.ifri.org [consulté le 25 mars 2021]
- « Le Polisario interpelle le conseil de sécurité sur les actions déstabilisatrices du Maroc », 2021, <https://www.pas.dz/monde/118090>, [consulté le 01/04/2021]
- Parlement français, 2017, « Rapport d'information n°4384 sur la coopération européenne avec les pays du Maghreb », disponible sur <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4384.pdf> [consulté le 3 avril 2021]
- VERMEREN Pierre, 2015, « Quarante ans de conflit au Sahara occidental » disponible sur <https://.orientxxi.info/dossier/quarante-ans-de-conflit-au-so,0880> [consulté le 02/09/2020]
- WAFI Moncef, 2014, « Parts de Marché : la France perd du terrain au Maghreb », disponible sur www.lequotidien-oran.com/# [consulté le 01/04/2021].

-WENDY Williams, 2016,
« L'insurrection sahraouie pourrait
fournir un prétexte à AQMI »,
disponible sur
<https://africacenter.org/fr/> [consulté
le 12/04/2021].

Numéro 002 Juin 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°002 Juin 2021